

Assemblée fédérale

La session d'automne a été close le 1^{er} octobre 1927. Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 24 septembre 1927.)

Le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté du canton de Schwyz modifiant l'ordonnance cantonale du 3 décembre 1922 pour l'exécution de la loi fédérale, du 13 juin 1917, concernant les mesures à prendre pour lutter contre les épizooties.

(Du 26 septembre 1927.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1^o au canton de Soleure, 15 % des frais de restauration de la façade est de l'hôtel de ville de Soleure (devis : fr. 40,000; maximum : fr. 6000);

2^o au canton de Bâle-Campagne, 35 % des frais de correction de la Vordere Frenke, communes de Ramllinsburg et de Bubendorf (devis : fr. 193,600; maximum : fr. 67,760);

3^o au canton de Fribourg, fr. 10,498.30 au maximum pour frais de travaux de défense contre les avalanches et de reboisement aux Fenillets (2^e projet supplémentaire), par la commune d'Estavannens (devis : fr. 16,000);

4^o au canton du Valais, fr. 16,999 au maximum pour frais de travaux complémentaires de défense contre les avalanches et de reboisement du « Geschiner Galens », commune de Geschinen (devis : fr. 25,000).

M. Hans von Matt, conseiller national à Stans, président du comité d'action pour l'érection du monument de la garde du Pape au Vatican, est désigné en qualité de délégué du Conseil fédéral à l'inauguration de ce monument.

(Du 29 septembre 1927.)

Suivant une communication de l'ambassade de France à Berne, l'agence consulaire de Lugano a été transformée en un consulat avec

juridiction sur les cantons du Tessin, d'Uri et le district de la Moësa dans le canton des Grisons. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Louis-Charles Flandin, nommé consul de carrière de France à Lugano.

(Du 30 septembre 1927.)

Suivant une communication de la légation de Roumanie à Berne, le consulat général de Roumanie à Genève est transformé en consulat. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. David Moriaud, nommé consul honoraire de Roumanie à Genève.

Ladite légation communique en outre que M. Carlo Fleischmann, jusqu'ici consul de Roumanie à Zurich, a été promu au grade de consul général honoraire. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Fleischmann.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1^o au canton de St-Gall, 25 % des frais de construction d'un chemin alpestre de Britschli aux alpes Rohr et Eidenen, commune de Sennwald (devis : fr. 110,000; maximum : fr. 27,500);

2^o au canton d'Argovie, fr. 12,135 au maximum pour frais de travaux d'assainissement aux lieux dits « Willenmatten », commune de Boswil (devis : fr. 52,000).

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Restitution du cautionnement à la Forsikringsaktieselskabet National, à Copenhague.

La Forsikringsaktieselskabet National, à Copenhague, qui avait été autorisée à exploiter en Suisse l'assurance contre les risques de transport a renoncé à la concession fédérale en 1924. Cette entreprise déclare actuellement qu'elle a rempli toutes les obligations découlant des contrats de son portefeuille suisse et demande la restitution de son cautionnement par fr. 126,000 (valeur nominale).

Conformément à l'article 9, al. 3, de la loi fédérale de surveillance du 25 juin 1885, la requête de la Forsikringsaktieselskabet National est rendue publique. Les oppositions à cette restitution doivent être adressées, avec motifs à l'appui, jusqu'au 31 mars 1928, au *Bureau fédéral des Assurances*, à Berne.

Berne, le 26 septembre 1927.

(3.)

Bureau fédéral des assurances.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1927
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.10.1927
Date	
Data	
Seite	246-247
Page	
Pagina	
Ref. No	10 085 078

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.